

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	9 février 2017	21 février 2017
Quorum 68		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 60		

Séance du 1^{er} mars 2017

N°170301-17

L’an deux mil dix-sept, le 1^{er} mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Brigitte HATTON, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et René VIMONT.

Etaient absents représentés par son suppléant :

M. Jean-François BOQUET représenté par M. Jean-Paul Renaux
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre Libert
Mme Marie-Pierre VASLIN représenté par M. Bertrand Couturier
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine Godefroy

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François ALIGNY
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Olivier TASSEL, Yves LEFRIQUE et Mme Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent GODEFROY a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Création du budget annexe Golf de la Côte d’Albâtre

N°17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Le complexe golfique, dont les études et travaux se terminent, sera géré dans le cadre d'une délégation de service public. La délégation envisagée comprend notamment, la garde, l'entretien du site, de ces bâtiments et différents équipements, le fonctionnement de l'activité golfique et de la restauration, l'organisation d'une offre de service à destination des scolaires et la communication et l'organisation d'évènements afin d'assurer le rayonnement de ce nouvel équipement à l'échelle du territoire.

La gestion de cet équipement golfique, considéré par la réglementation comme un service public industriel et commercial, nécessite la création d'un budget annexe,

Le Bureau en sa séance du 20 février 2017 a émis un avis favorable.

Mme Chauvel demande un vote à bulletin secret.

M. le Président demande aux élus de se prononcer sur le vote à bulletin secret.

Pour le vote à bulletin secret : MM Alain POILVE, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Laurent GODEFROY, Claude DESAEGER, Hervé MOUQUET, Joël SALLE, Nicolas MOLETTE, Pascal LARGILLET et Mmes Dominique CHAUVEL, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Christine GROUT-LIMARE, Françoise MARIE, Marie-Louise DOULET, Agnès LEDUC, Brigitte HATTON,

Contre le vote à bulletin secret : Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Didier BOULARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COROYER, Bertrand COUTURIER, Stéphane DEGREMONT, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Antoine GODEFROY, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Louis-Pierre LIBERT, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPART, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Jean-Paul RENAUX, Daniel SEIGNEUR, Michel VIARD et René VIMONT.

Le tiers des membres présent n'étant pas atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 2, le vote ne se déroulera pas au scrutin secret.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

- Abstention : Laurent Godefroy
- Contre : MM Poilvé, Thévenot, Vanier, Desaeger, Mouquet, Sallé, Molette, Largillet, Jegat, Coppens, Fabarez et Mmes Chauvel, Dujardin (Saint Valery en Caux), Grout-Limare, Marie, Doulet, Leduc, Hatton, Rauch.
- **accepte la création d'un « budget annexe Golf de la Côte d'Albâtre » à compter de l'exercice 2017. Ce budget sera géré selon la nomenclature budgétaire et comptable M4 conformément à la nature industrielle et commerciale du service et sera rattaché financièrement à la trésorerie du budget principal.**

- accepte de transférer l'ensemble des immobilisations relatives au golf payées sur le budget principal vers le budget annexe ainsi créé.
- autorise le Président, le cas échéant, à assujettir ce budget à la TVA.
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la création dudit budget.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 17 - Séance du 07/03/2017 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2017

Date de publication : 07/03/2017 Le Président.

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170301-170301-17-DE
Date de télétransmission : 07/03/2017
Date de réception préfecture : 07/03/2017

